


République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2024.01.07 Du 3 avril 2024</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 mars, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Représentation municipale au sein du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France  <small>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20240403-DE2024-01-07-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>	
Secrétaire de séance : Françoise ALBOUY	<b>VU</b> le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6, L.5211-7 et L. 5711-1 relatifs aux organes et au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,	
En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33	<b>VU</b> les statuts du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité d'Ile-de-France (SIGEIF),	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Mohamed KASMI  <u>Les Conseillers</u> Laurent BOUMENDIL Bruno-Olivier BAYLE Geneviève SALSAT Laurent DUFOUR Françoise ALBOUY Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Pierre QUIGNON-FLEURET Oliver MOUSTACAS Nathalie PEYRON Philippe LERIN Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Jean-François BARATON Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD	<b>VU</b> la délibération n° 2020.02.25 du 9 juin 2020 portant représentation municipale au sein du SIGEIF,  <b>CONSIDERANT</b> que le SIGEIF a pour but la distribution publique du gaz et de l'électricité en Ile-de-France et la mise en souterrain des réseaux,  <b>CONSIDERANT</b> que les statuts du syndicat fixent les modalités de représentation du SIGEIF du comité comme suit : - un délégué titulaire, - un délégué suppléant.  <b>CONSIDERANT</b> que les articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales disposent que les délégués communaux sont élus par les conseils municipaux intéressés parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.  <b>CONSIDERANT</b> que par délibération susvisée en date du 9 juin 2020, Monsieur Jean-Christian Schnell a été élu en qualité de délégué communal suppléant,  <b>CONSIDERANT</b> qu'à la suite de son décès survenu le 12 février 2024, il convient de désigner un nouveau délégué communal suppléant au sein du Comité du SIGEIF.  Le Conseil municipal, Après avoir procédé au vote à bulletin secret du représentant communal suppléant du conseil municipal au sein du Comité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France,  Mme Anne-Sophie Maradeix et M. Bruno-Olivier Bayle ont été désignés en tant que scrutateur pour le dépouillement du scrutin.  Candidat membre suppléant : M. Olivier MOUSTACAS  Nombre de votants : 33 Nombre de suffrages déclarés blancs : 2 Nombre de suffrages exprimés : 33  <b>EST ELU</b> pour siéger au Comité du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France, en qualité de délégué suppléant, M. Olivier MOUSTACAS	
Absents excusés : Naïma CONTE EL ALAMI Vincent POUYET Absents ayant donné pouvoir : Juliette DECAUDIN Hélène ALEXANDRIDIS Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL		

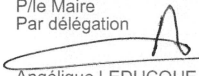
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,



Olivier DELAPORTE

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
dépôt en Préfecture le 09/04/2024  
et de sa publication le 10/04/2024  
P/le Maire  
Par délégation

  
Angélique LEDUCQUE  
Directrice ressources

